



NEUVIÈME ANNÉE

29
ANNÉE 1860.18 AOÛT 1860
PUBLICITÉ
CABINET

MESSAGER de TAHITI.

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie Orientale.

On s'abonne à l'Imprimerie

Prix : 14 f. par an

pour 6 mois

6 pour 3 mois

Payables d'avance.

DIMANCHE 12 FÉVRIER.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — L'ouverture de la huitième Cour Indigène est fixée au 23 février 1860.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles d'Europe, arrivée de la goélette Américaine Général Morgan. Nouvelles locales. — Convention passée avec MM. MM. Owen et Gooding pour l'affermage de la cale de halage et du quai d'abattage.

Comment rendre de la course des goélettes des Etats-Unis la Sea Witch et la Athos Wasseur, Avis.

Mouvements du Port de Papeete. — Mercantile et tableau d'abattement. — Observations météorologiques. FEUILLETTON. — Promenade au lac de Tahiti.

PARTIE OFFICIELLE.

S. Majesté Pomare, Roi des îles de la Société, et la Commission impériale près de ces îles.

ORDONNANCE.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi XXXI du code l'habitant.

La huitième Cour 166 sera assemblée à Papeete, le 22 Février 1860 à 11 heures du matin au lieu ordinaire de ses séances, pour tenir la première session judiciaire de l'année 1860.

Le présent ordre sera enregistré au bureau des affaires indigènes, au Greffe de cette Cour et inséré, dans le Messager.

Papeete, le 8 Février 1860.
Le Commissaire impérial p. i.
E. G. de la RICHERIE.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Dernières nouvelles d'Europe par San-Francisco.

La goélette américaine : Général Morgan, arrivée le 9 courant de San-Francisco, après une traversée de 35 jours porte des nouvelles et des journaux des 26 et 27 novembre 1859, — soixante treize jours !

C'est le troisième arrivage de Californie, depuis le 1er janvier, et avec des nouvelles aussi rapides.

Quand le départ des navires correspond avec l'arrivée des milles d'Europe à San-Francisco, les lettres et journaux ne portent pas des dates plus éloignées que soixante et un ou soixante deux jours !

FEUILLETON.

PROMENADE AU LAC DE TAHITI.

(Suite)

Notre premier soin, fut d'aller présenter nos respects à la Reine, qui nous fit assurer sur sa naissance, en compagnie des femmes qui l'avaient suivie de Paopae. Non loin de nous était assis celui que l'on désignait en tablition sous le nom de Metua faumu (père nombricier), et qui remplit auprès de la Reine, les fonctions d'intendant de sa maison.

Le rôle et l'activité des Indiens, un assez considérable de vivres, des femmes dispersées, en grand nombre dans les ruisseaux voisins pour se procurer des crevets, mets favoris de la Reine, tout semble annoncer une excursion prochainement, chacun s'empresse de nous inviter à aller visiter le lac.

Aussi notre premier soin fut-il, d'avoir prendre conseil de la Reine, de lui demander son agrément pour l'accompagner le lendemain à Vahieria (nom du lieu où se trouve le lac).

J'avais, il est vrai, fait il y a un an, semblable excursion; mais que la différence entre une course au clocher, au sommet d'une montagne, en compagnie d'un guide dont on ne comprend pas la langue; et une promenade pleine de charme, au milieu d'un nombreux cortège de gens, qui n'ont d'autre but que de passer agréablement leur temps.

Nous revînmes aussitôt à Papeari, où la maison du chef, construite à l'Européenne, nous offrait plus de con-

TE VEA NO TAHITI.

Annonces 1 f. la ligne.
Annonces répétées moitié prix.
Au comptant.

TAPATI 12 PEPEURARE.

PAEAU PARAU NA TE HAU.

Toga Hanahana Pōmare, te Ari'i valine o te manu feua Totaere, e te Auaha, e te Emepera i puhuihi te tenei manu feua,

TE FAUAU NEI.

Maite au i te manu haupon raau no te irava si no te ture XXXI te o pue raa ture Tahiti.

E haspatupata mai te haava raa rahi masohi i te 22 no Pepeurare 1860, i te hora 11 i te poipoi te vali hanape haia no te rae ra i ta ralei manu ohua, e rara i to patupata ran matamua haava raa no te matahi 1860.

E rapai haia tenei face raa i te fare toro te o pue chipi masohi, i te papai raa o taua haava raa e e nenei he boi roto i te vea.

Papeete, le 8 Février 1860.

Te Ari'i valine o te manu feua Tolotaga.

E.G. de la RICHERIE POMARE V ARIL.

NOUVELLES LOCALES.

Convention de gré à gré passée avec M.M. Owen et G. Gooding pour l'affermage, pendant une année, de la cale de halage et du quai d'abattage de l'Arsenal de Fare-Ute.

Aujourd'hui, trente décembre mil huit cent cinquante quatre.

En vertu des ordres de M. le Commandant particulier Commissaire impérial p. i. aux îles de la Société;

Vu l'Article 26 du règlement financier du 31 octobre 1840;

PARAU RIU AAMU.

TERE MATAITAI I TE ROTU AAMU.

Parau i koumota his i te Vea no te Sabati i mairi aanei.

Ta matou ohiga matamua, o te haerau ia e aroha i te Ari'i valine, e nana matou i haaparitihia i te peue, matou e te manu valine tei pe'e sion, maia-tana mai Papeete mai. E te parati aon ra ho i reira teih, te parati aon ra ho i reira nei e, e mehou faumu, e tanu ohiga i pihaihe i te Ari'i valine, o te fini ia e te faahonanu i te utuafare.

No tamaioa bio rai i te Rotu o te taata talih, te manu valine ma iai haapao, hon to matou poroi rai, mai i te Ari'i valine, oia hei te anu atu hau, eia pue alou, tu matou ika i te maha i te Valihira (jia, te xou e te vali te reira tua roto ra i te poipoi ae:

Ua haere manu a hoa i taata'ore nei a, i te matahi i te mairi aencio i te buru e rao i te reira barea riaian, i te na nia rai i te maha teicei, e ma te jee his a te taata araha, te ore rou i taata parau e dea nos his'e, e te buru e hoi e te reira areax, i rotopi te taata raverahia, e nore e hinareo i te maha i te reira tua roto i te taata'ore.

Hoi mai nei matou i Paperuri i reira ra, hura nah...

Monsieur Charles Seg, Administrateur provisoire faisant fonction de Directeur de l'Intérieur, stipulant au nom de S. Exé. le Ministre de l'Algérie et des colonies et dans l'intérêt de l'Etat, assisté de M. Lentzen, enseigne de vaisseau, Directeur de l'arsenal, d'une part;

M. M. William Owen et G. Gooding, résiduels américains, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^e.

M. M. William Owen et Geo Gooding s'engagent à répliquer à leurs risques et perils, pendant un annee, la cale de halage, les quais et apparaux d'abattage situés dans l'arsenal de Fare-Ule.

ARTICLE 2.

L'année d'exploitation commencera à partir du jour où le premier navire montera sur cale ou sera abattu.

ARTICLE 3.

M. M. William Owen et Geo Gooding auront la jonsance de la cale de halage, de toutes les machines et apparaux lui appartenant;

Celle des quais, des marcheuses, poulies, palans, catapultes etc., nécessaires à l'abattage des matières, et celle celle du magasin de munitions.

ARTICLE 4.

Toutes diverses constructions, machines et apparaux seront remis entre les mains des intéressés sur procès-verbal d'inventaire dressé par une commission nommée à cet effet désignée par eux.

ARTICLE 5.

M. M. William Owen et Geo Gooding s'engagent à faire à la cale etc. etc. toutes les réparations qui pourraient devoir être nécessairees.

ARTICLE 6.

Ils établiront les tarifs à leur volonté, mais seront tenus de les publier au Messager, ainsi que tous les changements qu'ils apporteront dans ces mêmes tarifs.

ARTICLE 7.

Tous les navires de Guerre Français qui voudront monter sur la cale, pourront le faire en payant la moitié du prix fixé par le tarif; également il fourriront les hommes nécessaires pour les haler.

ARTICLE 8.

Moyennant ces conditions, les contractants s'engagent à payer pour l'année d'exploitation fixée ainsi qu'il est dit à l'article 2, une somme de 3,000 francs, (cinq mille francs), payable par trimestre échu.

ARTICLE 9.

Comme garantie de l'exécution de la présente convention, ils devront fournir une caution de dix mille francs, sur valeur immobilière, inscrite à l'enregistrement.

ARTICLE 10.

Le Gouvernement consent, en outre, à aider, quand il le pourra, les entrepreneurs, en leur prêtant des vivres ou munitions qui seraient payés au prix de la colonie.

ARTICLE 11.

A l'expiration de la présente convention, le contrat pourra être d'un commun accord, prolongé de cinq à neuf années aux conditions suivantes:

1^e Approbation de S. E. le Ministre de l'Algérie et des colonies;

2^e apparaux d'abattage rentreront dans les magasins du Gouvernement;

3^e les bénéfices nets de l'exploitation seront partagés: 1/3 à la colonie, 2/3 aux concessionnaires.

Fortaleza le 10 Janvier 1860.

On suit fort peu de temps la route, on disparaît tout aussitôt dans un sentier tortueux, où la marche est rendue difficile par les nombreuses racines qui font saillie au dehors, et nécessitent l'attention continue du voyageur.

Nous entrammes bientôt dans le valen, et le bruit du torrent nous annonce l'approche du sacrifice à accompagner.

Il s'agit de se vêtir le plus à la légère, et de se dispenser à passer 67 fois la même rivière, dont les eaux resserrées entre deux montagnes, décrivent une boucle de zig zags qu'il est préférable d'éviter. Ce chiffre saisante sept, bien que l'expression de la "réalité, ne doit point effrayer ceux qui désirent voir l'un des curieux résultats de l'isolation de l'île, solide du globe.

Le cours d'eau est rapide, mais il est peu profond, et à la température extérieure de 29° à 30° C., on ne redoute plus de transition brusque, la sensation qu'on éprouve est au contraire fort agréable.

Joig lez à cela un sentier complètement ombragé, qui vous débouche le ciel; le bruit continué des galops rouâts par le torrent, le plus vif désir de rencontrer la rivière pour finir d'autant le nombre de fois à la franchir, la joie des femmes, la cri des enfants, tout est réuni pour donner de l'attrait à une course que l'on appréhende quand on ne l'a point faite, mais qu'il vaut reconnaître toujours avec plaisir.

ARTICLE 12.

Tous frais d'enregistrement de la présente convention restent à la charge des entrepreneurs.

Fait à Papete, le jour, mois et an que dessus.

Les concessionnaires, Geo Gooding, William Owen.

Ch. Seg.

Le Directeur de l'arsenal, E. Lentzen.

ARTICLE 13.

En suite de l'article 9 de la présente convention, M. M. William Owen et G. Gooding ont présenté, comme leur cause pour la somme d'ordre milli-francs, M. J. Branson qui est accepté, et inscrits; si ce, devra être fait je à l'enregistrement.

L'Ordonnateur p^r.

Ch. Seg.

La Caution solidaire,

J. Branner.

Approuvé, pour avoir son effet, à compter du 1^e. janvier 1860.

Le Commandant Particulier,

Commissaire Impérial p. i.

E. G. de la RICHÉRIE.

TARIF DE LOCATION DE LA CALE ET DES QUAI'S D'ABATTAGE.

TONNAGE EN TONNAGES.	CALE DE HALAGE PRIXE.	QUAI'S D'ABATTAGE.
AU PERSONS.		
de 100 tonnages	100 francs.	50 francs.
de 100 à 200	150.	75.
de 200 à 300	190.	100.
de 300 à 400	230.	125.
Pour chaque tonneau ou plus,		Pour chaque tonneau ou plus,
		0,25 francs.
		tonneau ou plus de 400 = 0,15 francs.

Le jour de halage et celui de la mise à l'eau, compliquée chose pour un jour.

Appareil d'abattage = 40 francs par jour

Papete, 2 Février 1860.

Signd : Owen et Gooding.

William Owen.

Geo G. Gooding.

Approuvé:
Le Commandant Particulier,
Commissaire Impérial p. i.
E. G. de la RICHÉRIE.

Jeudi dernier, les deux golfeurs Américaines, la S. A. Witz et capitaine Chapman et la Martha Wozar capitaine Joslin, sortaient du port de Papete pour discuter la prixe de pur qui s'était engagé sur la marche de ces deux navires.

Cette course, qui présentait assez d'intérêt pour tenir la curiosité, avait arrêté à bord d'un des deux golfeurs une foule de personnes, assez heureuses de pouvoir un filer de l'invitation des deux capitaines; tandis que sur la plage, des curieux moins en legere, ou que leurs occupations retenaient leur attention, se trouvaient suivre de l'out, les préparatifs de cette nouvelle joute.

A onze heures, les deux golfeurs levèrent l'ancre. La Martha Wozar profitant du temps d'arrêt que le capitaine Chapman mettait pour attendre quelques passagers, prenait les devants et se trouvait déjà à un mile de distance, quand la S. A. Witz sortant de la passe, pût prendre la pleine vire.

nabo no'era hoi to matou parahi raa tae fare papas o te Tavava i reira, i tei te fare i Maiaria ra.

No le mea e, o te hora 7, tei haapaochia e te Avri vahine, eihakera i te roto, taatino ibora matou ta fa no i te vali haapaohiputua raa i poipeli se. E te hora oso e te afa i moe i ta istou te fare fahopon i Maiaria.

O ore peo raa hia te ea mani, e na nia i ra i te hona piojio, o te huro api raa i te afa rarahi raa tei toro i ta mai i sia, i tia i hui te te rero hihi moie raa i taaa maui stohi raa.

Aore i raa rei tei roto ature, matou i te lava, e na te burau raa i te pape i te alaemai te falafang raa iaaq lava haas na matou raa.

E haamama mate a i te abe i tiai, e e fasalene'e i ta 67 na roto raa i tamu anval boea raa, i te hulu hapipo haero na rope i na moua tei pli mate tetabi i tibbi. E laba re te ratere la taa noa'e i taaa numero, e oso ahua raa i ma hia, mai te mea e te himaro ra raa i te iaa taaa mea buru e no te lava e raa o le pasi o te ae nei i taaa vahini ra.

E papo tabe oioi, e ere re te mea hoheno, e e ore hoie i te afa i taaa raa i tamu, yahia, yahia, e ore atura e i te afa, ha te raa, te harau raa tui ore o te taben val ie hisaap, tou ore i te ije a papo e i te iaa taaa raa i taaa, toe no te haere raa na roin, te oso e te mea valien, e te aua raa i te tamari, le fahina, sono ia i te



La brise assez fraîche parfois d'assez longue établis au S.E. et démarre plus forte à mesure qu'on gagne le large, car la *Mother Wazza* qui profitait seulement de cet avantage, se maintint à une distance désagréable pour nous qui ne pouvions l'atteindre. Notre capitaine profitait alors de toutes les ressources que lui fournissait son expérience et la connaissance de son bateau, il passa tout son lest sur l'arrière et nous emmenaient à nous deux dans un état de grande sécurité. Ainsi, lorsque la *Mother Wazza*, plongeant dans une gêne de ce vent, vit se venir prendre le long des sables més, le vent lui refusa et sa marche s'arrêta presque complètement. Pour nous la brise continuait à nous éloigner et nous étions bientôt très loin de distance qui nous séparait d'elle.

Jusqu'à ce moment, assez avantageux qu'il fut, rien de plus n'ouvrait encore nous faire prouver l'issue de la course, on pouvait au plus se fier à des suppositions, mais il fallait faire, au moins, à l'un, tendre à l'autre, des utiles moyens, qui voulait donner raison à toutes les opinions.

Le vent qu'il nous avait abandonné nous rendit hésitants, mais du S.E. il était pas à sa N.O. Notre capitaine monta alors sur le canot, fit signe à la *Mother Wazza* de changer de route, et toutes deux se dirigèrent vers Moorea.

Sous cette nouvelle allure, l'épreuve allait être décisive, le brise-poussage n'ayant plus forceut attendre une vitesse de plus de huit milles; Les deux navires coururent le même bord sur une mer calme, n'avaient rien à redouter de la grossesse de la houle, si furente pour ces gâches de paris.

Deja qu'on se sentait que l'avantage allait rester à la *Sea Witch*, quand le capitaine Chapman faisait passer tout le temps à l'interrogatoire de ses hommes et influençait le caractère des personnes venues nouvelles qui partaient en paix, c'est-à-dire de distance la *Mother Wazza* fut laissant arriver au plus, de parer presque sous son heuré en faisant le tour.

Ce pouvoir triomphal fut le signal d'une manifestation, à laquelle les femmes indiennes, qui étaient à bord, ne purent pas résister : si bien spontanément sur les épaules du maître, sur les démons du navire, elle se mirent à pleurer, mais sans faire de bruit, sans faire de rumeurs, pour les vaincre. Mais les *U.S.A.* commandent pour ne cesser que longtemps après, ont arriver au port.

Après avoir renouvelé, sous d'autres amours, le même genre de succès, le capitaine de la *Mother Wazza* s'avisa complètement de biter et demanda à rentrer. Ce fut alors que virant de bord nous mit le cap sur Papeete. — C'est surtout au plus près que l'avantage de la *Sea Witch* était manifeste : non seulement sa vitesse, mais aussi, dans cette partie du voyage, également au vent; aussi, certains adossés rentrés de la houle si, en adversaires généraux nous n'étions allés devant de la *Mother Wazza* qui se trouvait sous le vent de la passe, où, favorisée par une riche et entière avant nous. Il est ce moment, soit que la mer entièrement calme de la rade fut plus favorable à sa marche, soit que l'installation de ses voiles, plus propice que la notre, lui évitaient partie de la tension, elle conserva dans cette partie du voyage une vitesse qui, pour l'œil de certains spectateurs, put passer pour un trompe et, fit sonner les cloches de la plage lorsque la *Mother Wazza* vint jeter l'ancre devant le quai du Brander.

Cette ovation fut de courte durée, la *Sea Witch* mouillaît sur son tour en se couvrant de pavillons pour signaler la victoire, et nous, spectateurs de ce tirage, nous prenions congé du capitaine Chapman qui nous avait offert à son bord, sa gracieuse hospitalité.

L. Armand.

Il est bon de se munir de cigarettes, c'est un objet de très mince valeur, et qui procure aux Indiens la plus vive satisfaction. Une seule cigarette avant d'être consommée, répondant aux exigences de plus de vingt fumeurs; tous fument, hommes et femmes, il n'y a je crois, d'exception que pour les enfants à la manette.

La route était pour les Indiens, la route leur sourit. Chacun d'eux avait un rôle dont il s'occupait de son mieux. Les hommes, la jupart armés de petites haches, dont ils ne se séparent jamais lorsqu'ils vont à la montagne, s'occupaient à trouver, le long des sentiers, d'énormes récifs de fer, (massives) qu'ils suspendaient à l'extrémité d'un bâton de bœuf. L'enemis du fardeau ne dérangeant en rien la sûreté de leur marche; ils franchissaient les obstacles, à coup sûr mieux que nous qui ne portions cependant qu'un léger ballot pour nous soutenir. Les femmes s'attardaient pour prendre des crevettes, qui par le volume, la forme, ressemblaient à nos petites écrevisses de la Méditerranée.

Les enfants chargés suivant leur âge, portent, qui, que manquent de bus pour faire le feu, qui, n'asse deux ou trois de ces cas pour le repas, sur la montagne, qui, des tiges de herbes pour faire la charpente des cases, qui, enfant de long bambous pleins d'huile, pour éclairer le soir au bord du lac, tant de visages souriants.

A. Baroin.

Pharmacien de la Marine.

(La suite au prochain numéro).

ERRATA. — Dans le feuilleton du Messager du dimanche 5 février, lirez *malakanda famae* au lieu de *malakanda*.

AVIS.

Le Capitaine de Vaisseau de 1^{re} classe, Chef de Division, porte à la connaissance des familles des États-majors et Équipages des divers bâtiments stationnés en Océanie, l'avis suivant:

Réquisition en 1860 des bâtiments stationnés en Océanie.

OCEANIE ORIENTALE.

Transport le *Bailey*, Commandé par M. Leblebici, Lieutenant de vaisseau, (Tahiti, Marquesas, Tuamotu-ov).

Service vision de l'Océanie.

Corvette la *Tribale*, commandée par M. Huchet de Clinton, capitaine de vaisseau, (Tahiti, Rotaïte, Nukuhiva, mission hydrographique dans l'Océanie Orientale), journée annuelle des missions catholiques de l'Océanie, de 1869 à 1870, se rendra à Port de France à la fin du mois (août), bâtarde de la *Fameuse*, (Tahiti, îles Océanie Orientale), jusqu'en avril 1870.

Golfeuse la *Caledonienne*, commandée par M. Jacqueline, Lieutenant de vaisseau, (Rotaïte, Tahiti, Fidji, îles Océanie Orientale).

FLOTILLE LOCALE.

Stationnaire de la *Surveillante*, l'*Inflexible*, commandée par M. Macmillan, enseigne de vaisseau, (îles Océanie).

Stationnaire de Napouleville, l'*Hermione*, commandée par M. Desrousseaux, enseigne de vaisseau, (îles Est).

Côte Est la goélette *Loyalty*, commandée par M. Chambeys, Lieutenant de vaisseau, Nouvelle-Calédonie, (Hydrographie).

Côte Ouest la goélette *Fondragon*, amarrée de l'*Inflexible*, commandée par M. Mizrahi, enseigne de vaisseau, Nouvelle-Calédonie, (Hydrographie).

Le bateau de l'*Inflexible*, le *Brûlard*, commandé par S.A.S.S.H.T.

S.A.S.S.H.T.

Le Capitaine de Vaisseau, de 1^{re} classe, Chef de Division, informe Messieurs les commandants des divers bâtiments placés sous son ordre, que les dispositions de l'ordre du jour du 25 Janvier 1860, concernant des substances de Port de France, du magasin général de la colonie et du magasin de la subdivision de cette colonie, tous les vivres, les rechanges, le matériel, le charbon et les matières grasses dont ils pourraient avoir besoin.

Il leur est spécialement recommandé d'éviter de faire débarquer des achats ou de prendre livraison de vivres, recharges ou matériels ailleurs que dans la colonie française, la Nouvelle-Calédonie et dépendances, centre de la subdivision.

Les ressources des divers magasins de Tahiti, restent réservées pour les besoins des bâtiments de la station des côtes orientales d'Amérique, de passage en Océanie et pour ceux du transport le *Bailey*, affecté spécialement à la station des Etats du Protectorat et des îles Marquises.

A bord de l'*Inflexible*, le 1^{er} Décembre 1859.
SAINTES.

Le Ministre de l'Algérie et des Colonies par dépêche en date du 31 Mai 1859, invite le Chef du service de l'Établissement de Tahiti, à persévirer dans le soin avec lequel il s'est attaché à rechercher les hommes atteints de maladies vénériennes et qui avaient pu, jusqu'à ce jour, se soustraire aux visites sanitaires.

Le public est prévenu que le jeudi 16 Février courant à une heure de relève il sera procédé, dans les magasins des substances de la marine, à la vente aux enchères de divers ustensiles et denrées imprévues ou inutiles au service.

SAVOIR:

Pièces d'1 28 — Pièces de 3 5 — Bordelaises 120 — Quarts

mau mea i te poupo i te ifea raa i tana vahi ra, mai te moa e aore i te hei reira; e u te haemata hoi hoi la ma te oosa.

Ei pui ri i te te itata, e tiai, e mes ri boo haibai roa hoi, e mea hanaro rahi ra i te 10 Tahili noi. E taa hoi hoi taa i te ikihi pua raa i te pua hoo e pau ai; e ikihi pua raa i te pua hoo; e magai ae i hoi te ratou hieera i te matou; e iksia, atua i te matou e hopia manzia i te matou, idre toutou i te iku la matou la ore hia. Ua hamariau atoa hoi hoi na valiye i te tautea raa i te ours, o tei huru faito reai i faranai i te rali.

E hopia i te boia te tamarii o te iku hanau hia i nia i to ratou rahi raa; te ikuhi ra e maa rau maro i te suai; ta te hou e hanu valihamu i te no te tama raa i te iku; te ikuhi raa i te amas para i te ai e fare; o te ikuhi raa, e hou mori toroa i te ikuhamaramarua i matou. Te iku i te hoi o taaa reto ra; te iku i nia gai ratou i te aoso.

A. Baroin.

Ilmanu raa mai.
(Ei te Vea i muu nei te fad)

à l'assomme 43—Baris 3—Baris à farine 50—Baris et
épicier à biscuits 40—Gausses en bois 33—Boîtes en fer-
raille 24—Matche-moures 882 00.
La vente aura lieu au comptoir
Le Directeur du Domaine.
H. TRASTOUR.

Toutes les personnes qui auraient quelques réclama-
tions à faire sur le sujet de leurs contributions Directes pour
1860, c'est à dire, la population des routes ou les districts de
patente, sont invitées à se présenter au bureau de l'Or-
donnateur, tous les jours entre une heure et trois heures du
soir.

3:3

Notice.

All persons who may have complaints to make respecting their direct contributions for the year 1860, that is to say: The road tax and patent dues, are requested to present themselves at the office of the Ordonauteur, every day between one and three o'clock of the afternoon.

L'Administration a besoin du huis du pays en échange
du bureau pour des membres d'emballement formé. Les Ré-
sidents et les Indigènes qui voudraient faire cette transac-
tion, en tout ou en partie, sont priés de s'adresser à la Di-
rection de l'Arsenal, qui indiquera les dimensions des
bois et leurs formes.

3:3

BATIMENTS SUR BADE**DE GUERRE.**

13 janvier, Brig goëlette *Ainslie*, commandé par M.
Lebleus, Lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

13 décembre, 3-mâts b. du Protecteur *Suffolk*, cap. Bowis.

13 Janvier, Goëlette *Mulgrave*, cap. Jossy.

26 Janvier, goëlette du Protecteur *Julia*, cap. Dunn.

28, Goëlette du Protecteur *Daphne*, cap. King.

3 Février, goëlette Américaine *May-Queen*, cap. Buck-
minster.

6, goëlette du Protecteur *Breno*, cap. Falconer.

7, goëlette Nouvelle Grenade *Jennie Lee*, cap. Bene-
dict.

Mouvements du Port de Papeete, du Jeudi 3 au Jeudi

9 Février 1860.

NATURES DE GÉNÉRALES.**ENTRÉES.**

Nant.

SORTIES.

Nant.

NATURES DE COMMERCE.**ENTRÉES.**

3 Février, goëlette Américaine *May-Queen*, cap. Buck-
minster, 140 ton. 7 hommes d'équipage, 10 passagers, ve-
nant de Sidney en 26 jours, chargé de diverses marchan-
dises.

6 goëlette du Protecteur *Breno*, cap. Falconer, venant
de Barrow en 4 jours, chargé de nacre, et vêtements cuirs.

7, goëlette Nouvelle Grenade, *Jennie Lee*, cap. Bene-
dict, 110 ton. venant de Honolulu en 30 jours.

ETAT DES BESTIAUX.
Abattus à Papeete, du 2 au 9 Février 1860.

DATE DE L'ABATTAGE.	NOMS DES BOUCHERS.	NOMS DES PROPRIÉTAIRES.	LIEU DE RÉSIDENCE.	ESPECES DES BŒUFIS.	Nombre.	MARQUES.	OBSERVATIONS.
3 Février	Mrs. Georgi.	Maurishi	Papera	Guinea.	1	M.	
4	do.	Gouvernement	Turition	V. et veau	2		
4	do.	Brombridge	Papeari	l'âtreau	1	O.	
6	do.	C. Victor	do.	Taurau	1	C.V.	
7	Henry Sandford	Richmond	Foutahau	Vache	4	R.	
8	George	Chouquet	Papera	Vache	1	C.	
8	do.	Brombridge	Papeari	Taurau	4	O.	non marqués

Papeete, le 9 Février 1860.

Le Commissaire de Police,
Kiffen.

Vu: Le Directeur des Affaires Européennes,
P. LANDES.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 3 au 9 Février 1860.

DATES.	HAUTEUR BAROMÉTRIQUE.			Moyenne du jor.	Quantité de pluie tombrée.	Vents dominants pendant le jour.
	hauteur moyenne	oscillation diurne.	à 6 h. du m.	à 1 h. du S.	Moyenne.	
V. 3	755,0	1,4	25,5	31,2	29,5	
S. 4	753,4	4,5	25,6	30,2	27,5	N.E.
D. 5	755,4	2,9	26,3	31,1	29,7	N.E.
L. 6	754,4	3,7	23,1	27,0	26,0	N.O.
M. 7	753,3	2,4	22,9	28,3	23,6	Calme
M. 8	753,0	2,0	23,2	27,1	23,4	N.O.
J. 9	753,8	2,1	24,2	28,9	25,2	23,9
					26,0	O.N.O.

L'imprimeur Gérant, J. ADELAIN,
Typographie du Gouvernement, Papeete.